

Protocole sanitaire au Collège Albert Vinçon – Rentrée 2020

Le présent protocole repose sur le dernier protocole sanitaire édité le 26 Août pour cette rentrée scolaire. Il traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre de l'École.

Les grands principes de la rentrée 2020

- Respect des gestes barrière
- Port du masque pour les adultes et pour les élèves de plus de 11 ans
- Hygiène des mains
- Nettoyage et aération des locaux

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Au collège Albert Vinçon :

- les élèves devront **obligatoirement mettre le masque** en entrant dans le collège : il est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Dans les espaces extérieurs, le masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité, en particulier les pratiques sportives.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le collège Albert Vinçon dispose de masques "grand public" pour les élèves qui seraient dans l'incapacité d'avoir des masques. Il est nécessaire que les familles prennent contact avec le secrétariat de direction pour que le collège leur mette à disposition.

Les adultes de la communauté éducative respecteront le protocole sanitaire à savoir que le port du masque "grand public" est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux

- Le lavage des mains doit être réalisé de façon systématique et obligatoire :
 - à l'arrivée dans l'établissement ;
 - avant chaque repas ;
 - après être allé aux toilettes ;
 - le soir avant de rentrer chez soi

Ces gestes barrières seront placés sous la surveillance d'un adulte de la communauté éducative.

- les adultes de la communauté éducative veilleront à l'aération des locaux (salles de classes, permanences, CDI, foyer, restaurant scolaire, ...) toutes les heures au moment des interours et durant les récréations et le soir durant l'entretien des locaux.

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.

- L'organisation du déroulement de la journée et des activités scolaires est pensée pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants. La vie scolaire veillera particulièrement aux arrivées et aux départs des élèves. Les regroupements d'élèves et/ou de parents devant le collège sont à éviter le plus possible. Il leur sera demandé de se disperser le plus rapidement possible.
- un nettoyage des sols et des surfaces (tables, bureaux, poignées de porte) sera réalisé au minimum une fois par jour. Le nettoyage des toilettes et des points d'eau seront effectués au moins deux fois dans la journée.
- A l'intérieur du restaurant scolaire, le masque ne pourra être retiré que pour manger, le temps passé à table devra être limité au temps du repas. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- Les élèves pourront dès qu'ils le souhaitent se rendre sur un point d'eau pour se laver les mains. Du gel hydro alcoolique est à disposition dans toutes les salles de classes et les espaces communs.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliant réutilisables, crayons, etc.) est permise.

- Les cours d'EPS se dérouleront « normalement » tout en prenant en compte les mesures sanitaires.

